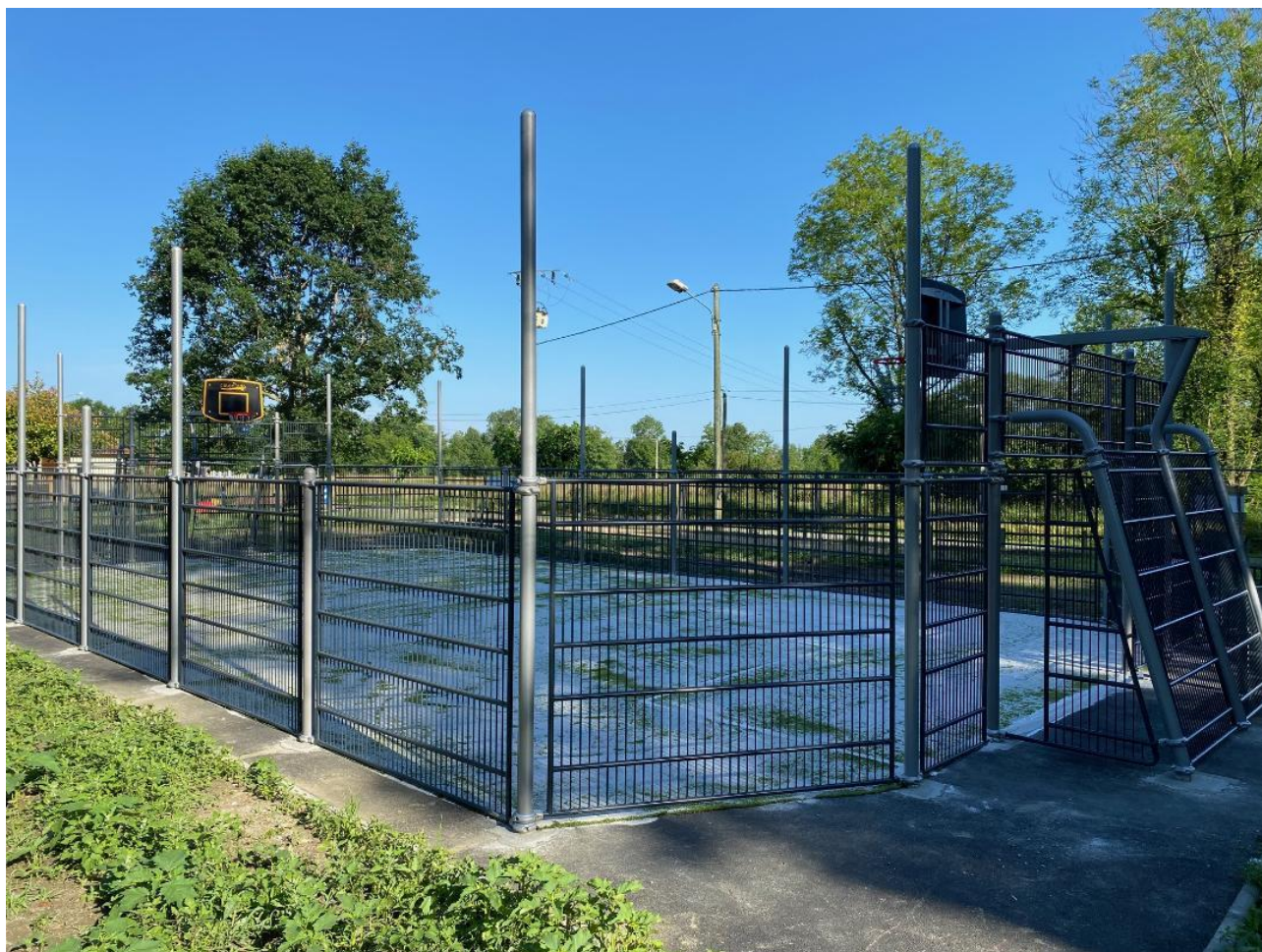


# L'ECHO BERNACAIS

## JUILLET 2021



**SECRETARIAT OUVERT LE :**  
**MARDI ET VENDREDI : 14H00 – 18H00**  
**MERCREDI : 8H30 – 12H00**  
**Mail : [bernac-debat.cne@orange.fr](mailto:bernac-debat.cne@orange.fr)**  
**Site internet : <https://bernac-debat.fr>**  
**Tél : 05 62 45 92 32**

## ***Le mot du Maire***

Chères Bernacaises et Chers Bernacais,

Depuis le 20 juin, une nouvelle étape a été franchie dans le retour à une vie quasi normale puisque le couvre-feu a pris fin. Gageons qu'un retour en arrière dans la lutte contre la pandémie ne sera pas nécessaire à la rentrée et pour cela nous devons continuer à rester prudent.

C'est dans ce contexte que la municipalité a souhaité avec Bernac-Animation, organiser une journée festive pour notre village qui aura lieu le 17 juillet prochain, à laquelle nous vous attendons nombreux. Celle-ci sera notamment marquée par l'inauguration du City stade qui est désormais à votre disposition.

Ce nouvel équipement de notre commune, en accès libre, est destiné avant tout à la pratique sportive pour tous. De nombreux sports pourront y être pratiqués comme le football, le basket-ball, le handball, le volley-ball, le tennis. C'est aussi un lieu de rencontre et de convivialité qui doit s'intégrer dans la vie collective et dans le respect mutuel des utilisateurs et des riverains de l'équipement. C'est donc dans un esprit de responsabilité que nous vous confions ce nouvel espace. Faites en bon usage !

Comme chaque début d'année, le Conseil Municipal a adopté le budget de la commune pour 2021. C'est un moment fort dans la vie de la collectivité qui traduit des engagements concrets pour l'année en cours.

Dans cette période troublée par un contexte économique et social difficile, nous vous proposons un budget de raison s'appuyant sur deux leviers :

- Une action publique forte au quotidien permettant de répondre à vos besoins,
- Un niveau d'investissement permettant d'améliorer la qualité de vie dans le village et la conservation de son patrimoine public.

Une grande partie de cette nouvelle édition de votre bulletin municipal sera donc consacrée à la présentation du budget de la commune.

Bonne lecture !

Le Maire,

Anne GINESTET-SOULIE

## VIE MUNICIPALE

### Finances/budget

#### 1. Vote du Budget 2021

Le 8 avril 2021, le Conseil Municipal a adopté le budget 2021 de la commune. En voici les grandes lignes .

Le projet de budget 2021 a été établi avec la volonté de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants, en limitant le recours à l'emprunt tout en permettant les opérations d'investissement envisagées, notamment en mobilisant des subventions auprès de l'État, de la Région , du Département et de la Communauté d'Agglomération chaque fois que possible.

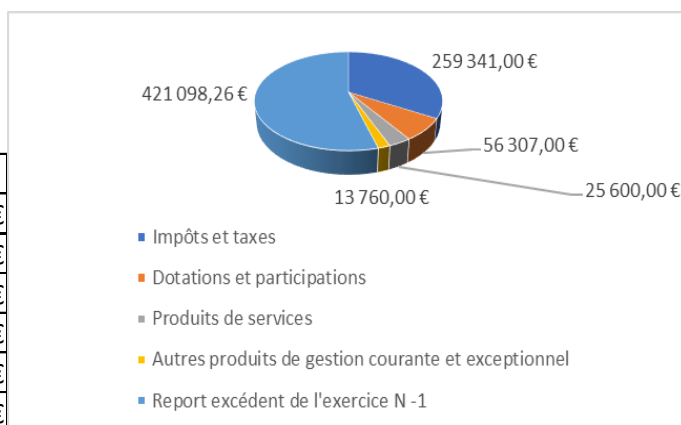
#### La section de fonctionnement

**La section de fonctionnement retrace les opérations courantes.**

Au budget 2021, la section de fonctionnement a été équilibrée à 776 106.26 €

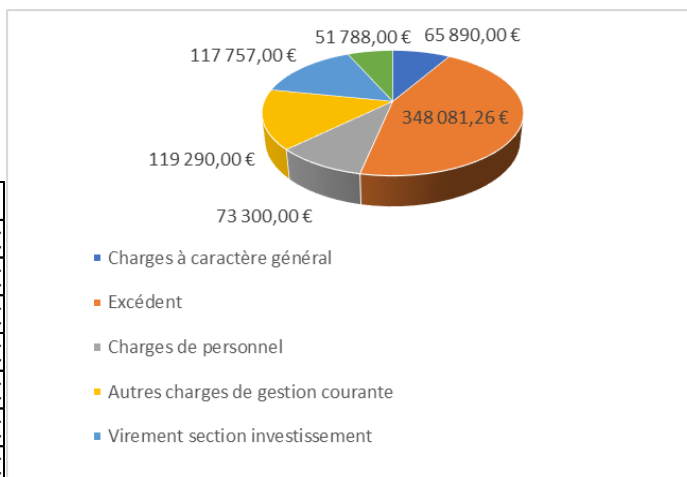
**Les recettes de fonctionnement** correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population, aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.

Principales recettes de fonctionnement	BP 2021
Impôts et taxes	259 341,00 €
Dotations et participations	56 307,00 €
Produits de services	25 600,00 €
Autres produits de gestion courante et exceptionnel	13 760,00 €
Report excédent de l'exercice N -1	421 098,26 €
TOTAL	776 106,26 €



**Les dépenses de fonctionnement** sont constituées par l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations, les salaires et indemnités du personnel et des élus et les intérêts des emprunts à payer.

Principales dépenses de fonctionnement	BP 2021
Charges à caractère général	65 890,00 €
Excédent	348 081,26 €
Charges de personnel	73 300,00 €
Autres charges de gestion courante	119 290,00 €
Virement section investissement	117 757,00 €
Atténuation de charges (FNGIR)+ charges financières	51 788,00 €
TOTAL	776 106,26 €



Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la Commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

### La section d'investissement :

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

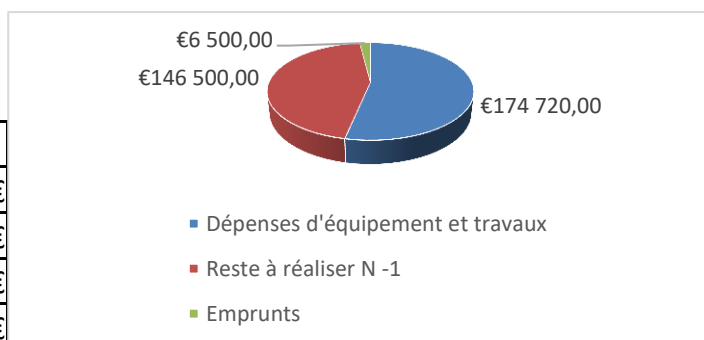
Au budget 2021, la section d'investissement présente un équilibre à 327 720 €

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

#### **- en dépenses**

Toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

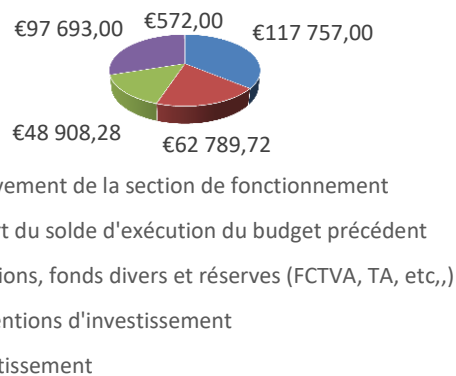
Principales dépenses d'investissement	BP 2021
Dépenses d'équipement et travaux	174 720,00 €
Reste à réaliser N -1	146 500,00 €
Emprunts	6 500,00 €
TOTAL	327 720,00 €



#### **- en recettes**

Deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la création du city stade, à la réfection du réseau d'éclairage public...).

Principales recettes d'investissement	BP 2021
Prélèvement de la section de fonctionnement	117 757,00 €
Report du solde d'exécution du budget précédent	62 789,72 €
Dotations, fonds divers et réserves (FCTVA, TA, etc,,)	48 908,28 €
Subventions d'investissement	97 693,00 €
Amortissement	572,00 €
TOTAL	327 720,00 €



## Les principaux projets de l'année.

Le budget primitif 2021 prévoit les principaux projets suivants :

En report :

- Acquisition des parcelles « rue de l'Arbizon »
- Extensions de réseaux

Opération sur les bâtiments :

- Remplacement de la chaudière du logement communal
- Travaux fuite à l'école
- Travaux de rénovation de la mairie (changement des menuiseries et peintures intérieures)
- Travaux à la salle des fêtes (travaux sur le toit et les baies de désenfumage)

Rénovation de l'éclairage public 1<sup>ère</sup> tranche

Travaux de voirie :

- rue du lac bleu, chemin de l'Adoureau, Cami de Bibares
- Elagage de la végétation sur les berges de la Bouey
- Fleurissement du village
- Panneaux de signalisation

Aire de jeux (+clôture) et city stade

Achat d'une remorque (en commun avec la commune de Bernac-Dessus)

## 2 - Vote des taux d'imposition des taxes directe locales 2021

Lors du vote du budget, le conseil municipal a fixé le taux des impositions concernant les ménages. Pour 2021, **aucune hausse des taux communaux n'a été envisagée**. Il a été proposé de maintenir les taux appliqués en 2020.

Cette année, la fiscalité locale a fait l'objet d'une réforme suite à la suppression de la taxe d'habitation.

En effet, à compter de 2021, les communes ne perçoivent plus le produit de la taxe d'habitation sur les résidences principales (THRP), dont la suppression progressive s'achèvera en 2023 pour tous les contribuables.

Cette perte de ressources est compensée pour les communes par le transfert de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) assortie d'un coefficient correcteur.

La suppression de la taxe d'habitation entraîne donc une modification des modalités de vote des taux d'imposition à compter de 2021.

Ainsi désormais, le pouvoir de taux des communes ne s'applique plus qu'à la taxe foncière (sur les propriétés bâties et non bâties).

Le taux départemental de taxe foncière sur les propriétés bâties de 24,69% est transféré à la commune. En conséquence le taux de référence pour la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) devient 32,73% soit (24,69% taux départemental + 8,04% taux communal). C'est ce taux qui apparaîtra dans la colonne « part communale » de vos feuilles d'imposition mais qui n'impactera pas pour autant le montant de votre imposition.

## **Communication**

Le site internet de la commune est désormais à votre disposition. Vous pourrez y trouver toutes les informations relatives à la vie de la commune ainsi que des rubriques pratiques vous permettant de faciliter notamment vos démarches administratives.

Vous y trouverez également un formulaire de contact destiné à faciliter les échanges avec la Mairie.



## **Actualités**

[Voir tout](#)

Des délais de référencement du site sur certains moteurs de recherche ne vous ont peut-être pas permis d'accéder au site depuis notre dernière information municipale.

Si ce problème, qui devrait être désormais réglé, perdure, vous pouvez tout de même accéder au site en entrant l'adresse suivante sur votre moteur de recherche <https://bernac-debat.fr>.

## **AMENAGEMENT - CADRE DE VIE**

### **Amélioration de l'habitat**

Une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) est en cours sur le territoire de l'agglomération jusqu'en 2024, permettant de mobiliser des aides financières et bénéficier d'un accompagnement technique pour des travaux d'amélioration des logements.

Les travaux concernés doivent porter sur :

- La rénovation énergétique (isolation des murs, du toit, remplacement d'un système de chauffage ou des menuiseries...),
- Des travaux d'adaptation des logements pour les rendre accessibles,
- Des travaux de réhabilitation pour des logements dégradés ou vacants.

Sont concernés :

- Les propriétaires occupants en fonction de leurs ressources,
- Les propriétaires bailleurs en fonction des loyers pratiqués après travaux,
- Les locataires pour des travaux d'adaptation.

Vous pouvez vous renseigner auprès du bureau d'étude en charge de l'animation de cette opération :

SOLIHA Pyrénées Béarn Bigorre, 20 rue Victor Hugo à Tarbes  
05 62 34 87 73

Vous pouvez également vous rendre aux permanences organisées :

- Le 3<sup>ème</sup> mardi du mois de 14 H à 16 H, locaux de la CATLP, 30 avenue Saint Exupéry à Tarbes
- Le 4<sup>ème</sup> mardi du mois de 14 H à 16 H, siège de la CATLP, Téléport 1 à Juillan.

## **Environnement**

### **Plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRNP)**

Du mardi 7 septembre au 24 septembre 2021, il sera procédé à une enquête publique complémentaire portant sur les modifications apportées au dossier des communes d'Allier, Bernac-Debat, Bernac-Dessus et Vielle-Adour, initialement mis à l'enquête publique du 8 avril au 10 mai 2019, en vue de l'élaboration d'un Plan de prévention des risques naturels prévisibles. Les modifications au premier projet, soumises à enquête portent sur les zonages des aléas.

A Bernac-Debat, le commissaire enquêteur désigné recevra le public à la mairie de Bernac-Debat :

- le mardi 7 septembre de 9H à 11H,
- le samedi 18 septembre de 9H à 10H.

## **Lutte contre les moustiques potentiellement vecteurs de maladies**

Avec le retour des beaux jours et de la chaleur, les insectes nuisibles, tels les moustiques font leur réapparition.

Si notre commune n'est pas encore classée dans les communes colonisées par le moustique tigre du département, il convient toutefois de mettre en place des actions de surveillance et de prévention qui constituent la clé pour ralentir son expansion.

Ainsi, au quotidien des gestes simples permettent de prévenir leur apparition. La réduction des lieux de pontes est une mesure essentielle : les gîtes sont généralement des petits contenants en eau au sol ou en aérien qu'il convient de supprimer.

## **Forêt : révision de l'aménagement forestier (2021-2040)**

Document de gestion, l'aménagement forestier définit les actions à mener pour l'entretien de la forêt communale.

Elaboré après une étude de terrain adaptée aux enjeux de la forêt, l'aménagement expose l'état des lieux, définit les objectifs à long terme et établit un programme d'actions pour 20 ans.

Il est établi avec la commune propriétaire qui donne son accord.

La forêt communale de Bernac-Debat couvre une superficie de 20,34 ha, d'une structure d'un seul tenant située sur versant et terrasse alluviale. Sans richesse particulière, elle possède une richesse culturelle (motte castrale) signalée par la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles).

C'est une forêt entièrement boisée de feuillus d'origine naturelle à 93% avec un fort déséquilibre des classes d'âge :

- 86% des peuplements sont âgés (de 130 à 150 ans),
- 10% sont jeunes (de 45 à 50 ans)
- 4% sont très jeunes (moins de 10 ans).

La forêt de Bernac-Debat est donc vieillissante et montre des signes de dépérissement qui nécessitent une planification d'actions destinées à sa conservation.

Les objectifs de gestion retenus sont donc les suivants :

- Maintien de l'objectif de production tout en assurant la protection des milieux, des sols et des paysages,
- Entreprendre un effort de régénération naturelle sur 3,65ha.

Le programme d'actions comprendra un programme de coupes et des investissements sylvicoles réguliers.

Ce document a été approuvé par délibération en date du 8 avril 2021.

## **Vente de bois de chauffage**

La coupe de bois prévue fin 2020 a été reportée à l'automne 2021. Ceux d'entre vous qui aviez réservé du bois seront prévenus pour venir retirer leur lot.



## **Sécurité routière**

### **Rappel des règles de priorité pour aborder le rond-point de la Poste.**

De nombreuses infractions aux règles de circulation nous ayant été signalées pour l'utilisation du rond-point de la Poste, il convient de faire un rappel sur son usage.

Le "rond-point" n'étant pas équipé de CÉDEZ-LE-PASSAGE à l'entrée, c'est la règle de priorité à droite qui s'applique. Les usagers qui circulent sur l'anneau doivent donc céder le passage aux usagers qui entrent à chaque intersection.

Pour la sécurité de tous, merci de respecter scrupuleusement cette règle.

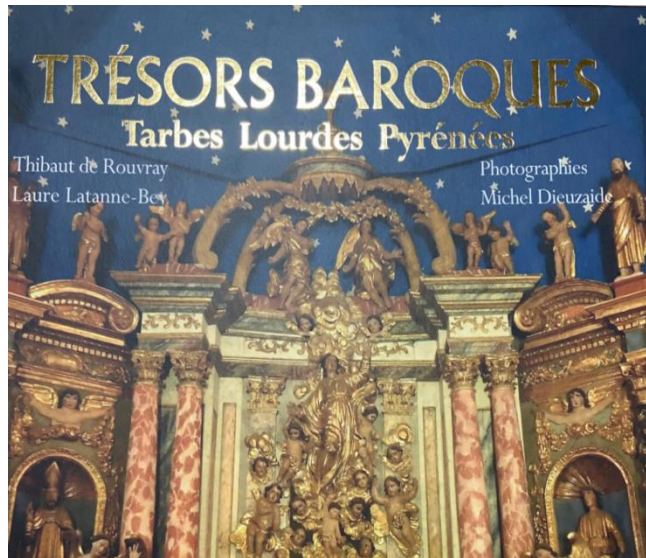


## **Patrimoine**

Comme nous vous l'indiquions dans notre précédente édition, le Conseil Municipal avait décidé de présenter à la protection au titre des monuments historiques le retable-tabernacle et autel conservés dans l'église de Bernac-Debat.

Le 30 mars dernier, la commission régionale du patrimoine et de l'architecture a examiné le dossier et émis, à l'unanimité, un avis favorable à l'inscription au titre des monuments historiques de ces objets, confirmé par arrêté du Préfet de Région en date du 1<sup>er</sup> juin 2021.

Le retable de l'église de Bernac-Debat a par ailleurs été référencé dans un très bel ouvrage sur le patrimoine baroque de notre département et les lieux qui l'abritent, que vous pouvez venir consulter en Mairie.



## **DEMARCHES**

### Nouveaux habitants.

Vous venez d'élire domicile à Bernac-Debat. Nous vous souhaitons la bienvenue. N'hésitez pas à venir vous présenter en Mairie lors des heures d'ouverture au public : le mardi de 14H à 18H, le mercredi De 8H à 12H, le vendredi de 14H à 18H.



## **AUTOUR DE L'ECOLE**

Malgré deux confinements, l'école de Bernac-Debat a fonctionné presque normalement cette année encore. L'accueil aménagé des élèves a demandé beaucoup d'adaptations et de bonne volonté.

La commune et le SIVOS ont tout mis en œuvre afin que les besoins matériels nécessaires, pour assurer la sécurité sanitaire et protéger les enfants et le personnel, soient disponibles.

La mise en place des différents protocoles sanitaires a été assurée par l'équipe éducative (enseignants et personnels du SIVOS) que nous tenons à remercier très sincèrement pour leur engagement. Des aménagements ont été apportés au fur et à mesure des nouvelles informations transmises par le ministère de l'éducation nationale via l'inspection académique.

L'année scolaire qui s'achève est la dernière pour Françoise PORTALIER qui nous quittera fin août pour une retraite bien méritée. Après avoir travaillée comme agent administratif à l'Entreprise Hugues Tool de 1978 à 1990, elle est employée à la Commune de Bernac-Dessus en 1992 en qualité d'aide maternelle sous contrat aidé puis contractuelle.

En 2004 elle intègre le SIVOS en qualité d'agent d'animation et est titularisée en 2007 comme ATSEM. Depuis près de 17 ans, elle veille avec bienveillance sur nos chères têtes blondes. Beaucoup de nos chers bambins se souviendront, en grandissant, de sa grande gentillesse et des doux câlins qui les ont rassurés avant d'affronter les premières journées de maternelle. Pour tout cela merci Françoise et bonne retraite !

La stagnation de l'effectif pour la prochaine rentrée n'a pas permis l'obtention d'un nouveau poste d'enseignant. Pourtant cette création aurait été fort utile compte tenu de la répartition des élèves dans les différents niveaux.

Le centre de loisirs fonctionnera normalement au mois de juillet avec une programmation qui devrait permettre à nos enfants de passer de belles vacances.

Nous espérons tous que la prochaine rentrée scolaire pourra se dérouler dans des conditions réellement normales. En attendant, bonnes vacances aux enfants, personnels et enseignants.

### **Transport scolaire**

L'inscription pour les transports de vos enfants dont l'établissement scolaire se situe dans une commune de l'agglomération se fait désormais en ligne à l'adresse suivante : [agglo-tilp.fr/transports-scolaires-catlp](http://agglo-tilp.fr/transports-scolaires-catlp).

Vous pouvez vous renseigner en téléphonant au : 05.62.53.38.04.

### **ANIMATIONS**

#### **Journée festive du 17 juillet**

Comme indiqué dans l'édito, faute cette année encore de fête du village, nous avons souhaité avec Bernac-Animation organiser une journée festive le 17 Juillet 2021 puisque les conditions sanitaires nous le permettent.

Au cours de cette journée, il sera procédé à l'inauguration du nouvel équipement sportif de la commune sur lequel se dérouleront des animations sportives tout au long de l'après midi.

La journée se poursuivra par un apéritif et des grillades animé par la Banda « Les FAF » et se clôturera par un feu d'artifice offert par Bernac-Animation.

**Nous vous attendons nombreux !!!**

## **CEREMONIE COMMEMORATIVE du 76<sup>ème</sup> anniversaire du 8 mai 1945**

Une cérémonie en petit comité en raison des contraintes sanitaires s'est tenue le samedi 8 mai 2021, au cours de laquelle un hommage a été rendu à deux anciens combattants de notre village récemment disparus : Mr Léon Malet et Mr Claude Ricaud.



## **Fleurissement du village**



## **VOTRE AVIS NOUS INTERESSE**

Vous souhaitez réagir à l'un de ces articles, n'hésitez pas à nous communiquer vos remarques et suggestions à l'adresse électronique de la mairie, via le formulaire de contact du site internet ou par courrier déposé à la boîte aux lettres de la mairie.